

Intervention de Mme Catherine Dupraz
Présidente de l'association des directeurs des affaires culturelles
des grandes villes et agglomérations (ADAC-GVAF)
Directrice des affaires culturelles de l'Agglo d'Evry

—————
Assises « Droits culturels et politiques publiques »
Table ronde 2 « Droits culturels dans les politiques territoriales »
Vendredi 24 février 2017

Catherine DUPRAZ : Nous travaillons depuis 2013 sur les nouvelles urgences de la culture. Une démarche de réflexion menée par différentes associations. Cette démarche a abouti à un document que nous avons appelé en 2014 "Nos engagements". Il y a un certain nombre de constats, de propositions de travail et d'expérimentation dans les collectivités. Ces engagements sont liés à ces notions de droits culturels. Je vais vous livrer certaines de nos réflexions. Elles ne sont pas spécifiques aux publics empêchés. Elles partent du principe d'égal accès à la culture. Nous avons fait un état des lieux. Aujourd'hui, après des années de politique culturelle active dans ce pays, pour des millions de personnes, l'écart se creuse entre les politiques culturelles et la population, les habitants, dans toute la diversité. Ce constat de départ n'est pas spécifique aux enfants et aux adultes handicapés, ou aux malades d'Alzheimer. Ces personnes sont discriminées de façon multiple. Muriel Homo, ce matin, a appelé cela la "double peine". Souvent, les modèles des politiques culturelles des villes sont pensés à partir d'institutions. Ça, c'est normal. Mais ces institutions sont restées dans une politique de l'offre. Les établissements

culturels parlent volontiers de “nos publics”, “nos non-publics”... Vous avez des catégorisations. Les “publics scolaires”. Les “publics empêchés”... Cela sectorisait les publics et, du coup, l’offre. Pour préparer cette intervention, j’ai interrogé mes collègues en matière de handicap. J’ai eu des réponses fournies. L’offre est conséquente dans beaucoup de communautés d’agglomération. Elle est souvent très intéressante. Comme le démontre l’enquête du Credoc, elle n’est pas homogène. Elle est bien souvent le fait d’individus, et présente par conséquent une extrême fragilité sur sa capacité à tenir dans la durée. On atteint les limites de ce type de politique culturelle. 1/4 de la population française ne fréquente pas les équipements culturels.

Comment évoluer ? Nous pensons qu’il faut laisser une part beaucoup plus large aux démarches contributives. Ces démarches sont bien différentes des démarches participatives. Il faut sortir de la politique de l’offre. Partir des envies, des projets, des différents secteurs, des différentes associations, pour construire ensemble une politique culturelle. Ce matin, Patrice Meyer-Bisch a parlé du droit à exercer ses libertés. Il faut que l’on considère les équipements culturels et les institutions comme des lieux ressources pour des démarches de construction d’une politique culturelle avec les associations. Que l’on fasse avec, plutôt que l’on fasse pour. Il faut que l’on arrive à décloisonner les approches par catégorie d’acteurs. Les acteurs du handicap, de l’hôpital, des prisons, etc. Il faut s’inscrire dans des logiques de collaboration, aussi bien au plan national qu’au plan local, avec les partenaires, les structures, les acteurs de tout le réseau. Il faut cultiver les

échanges, les dynamiques transversales. Patrice Meyer-Bisch a évoqué le “croisement des savoirs”. Il va être nécessaire d’élargir la palette des outils partenariaux pour organiser ces coopérations. Les partenariats avec les structures du handicap, médicosociales. Arriver à animer des réseaux de médiateurs culturels... André Fertier a fait une proposition de pacte culturel républicain. Il a parlé de l’accessibilité culturelle. Une loi qu’il faut creuser. Il faut changer de prisme dans notre façon de construire les politiques culturelles, il faut faciliter la circulation des projets, au plus près des lieux de vie. Soutenir les actions hors les murs. Faire sortir nos professionnels des établissements culturels. Il existe des tas de choses possibles dans le réseau des médiathèques. Il y a des petites médiathèques ambulantes. Un certain nombre d’équipements culturels savent faire des expositions itinérantes dans les hôpitaux et les maisons de retraite. À Évry, nous avons des ateliers de création artistique autour du street-art. Il faut arrêter de penser les politiques culturelles par le prisme de l’établissement culturel. Mais pour que cela puisse marcher, il faut un certain nombre de conditions. D’abord, faire évoluer les métiers au sein des directions de la culture. Pour constituer des partenaires légitimes, il faut que chacun des acteurs artistiques accepte de ne pas rester cloisonné au sein de sa filière. Cela nécessite de maîtriser le langage et les objectifs des autres secteurs. Les conditions de la réussite, c’est un changement de posture. Être tourné vers l’accompagnement de process. Les stratégies de projet, plutôt que l’appréciation de la qualité artistique intrinsèque du projet. Organiser différemment les

services... Bien souvent, les directions de la culture sont calquées sur le conseiller théâtre, le conseiller livre... À Tours, il y a une chargée de mission pour les publics empêchés. Il faut s'appuyer sur la formation de professionnels qui construisent les politiques culturelles. L'autre condition de la réussite, c'est arriver à faire des évaluations partagées. Avec la participation de tous les acteurs, sur toute la longueur du projet. Enfin, et ce n'est pas le moindre des enjeux en ces temps de réductions budgétaires, il faudrait un rééquilibrage des financements de la culture, pour une action publique conçue au service de la population tout entière, et pas seulement au service de projets artistiques. André Fertier propose un fonds d'intervention culturelle. Il faut retravailler les contrats d'objectifs. Plutôt que de mesurer le nombre de représentations ou de créations, il faudrait mettre dans les objectifs "comment travailler avec les publics empêchés". Avec des résultats concrets en face.